



Parti socialiste
neuchâtelois

DEPARTEMENT DE LA SANTE
ET DES AFFAIRES SOCIALES
Mme Gisèle Ory
Conseillère d'Etat
2000 Neuchâtel

Neuchâtel, le 2 mai 2011

Réponse du PSN à la consultation d'un projet de révision de la loi de santé

Madame la Conseillère d'Etat,

Nous vous remercions de nous avoir consultés sur le projet de révision de la loi de santé en lien avec la révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie pour son volet relatif au financement hospitalier.

Le PSN a pris connaissance avec intérêt des modifications législatives proposées et est dans l'ensemble favorable à ces adaptations. Nous regrettons cependant l'attentisme d'Hôpital neuchâtelois qui dans la perspective de la libre circulation des patients n'a pas su anticiper l'ouverture des frontières cantonales ; nous sommes par conséquent inquiets face au risque de l'exode de patients.

Nous avons quelques remarques formelles à formuler :

- D'une manière générale, il serait utile de disposer dans les modifications législatives qui nous sont proposées, d'un tableau comparatif (texte actuel/texte nouveau)
- *Art. 2 Modification du droit en vigueur*: d'un point de vue de la technique législative, nous nous demandons si des modifications de lois peuvent figurer dans une annexe et non pas dans le décret.

En vous remerciant de la possibilité qui nous a été donnée de nous exprimer sur ces projets de modifications législatives, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations les meilleures.

Parti socialiste neuchâtelois

Parti socialiste neuchâtelois

Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel
032 721 11 80

secretariat@psn.ch
www.psn.ch